

Le projet final du PLU sera présenté lors de l'enquête publique prévue en septembre



Le projet final du PLU sera présenté lors de l'enquête publique prévue en septembre

C'est sous la présidence du maire, Jean Gaillard, que s'est tenue le 15 juin la réunion du Conseil Municipal. Un ordre du jour copieux était au programme avec une douzaine de délibérations parmi lesquelles le projet de révision du PLU. Jean-Michel Blay, maire adjoint chargé de l'urbanisme, en détailla l'historique depuis le 22 octobre 2013, date à laquelle le Conseil Municipal décida la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme. Furent évoquées les réunions publiques d'informations du 26 mai 2015 et du 9 mai 2016, lesquelles amenèrent une vingtaine de personnes à rencontrer le service urbanisme et le bureau d'étude. Jean-Michel Blay révéla aussi que dans le Projet d'aménagement et de développement durables que les 55 ha actuels seront limités à 20 ha. Le projet final sera présenté lors de l'enquête publique prévue en septembre.

En ce qui concerne le projet de réhabilitation de la salle polyvalente, le projet ayant été modifié suite à la création d'une salle de spectacle, le marché a été résilié. Du coup il y a une nouvelle attribution de marché pour la création de la salle de spectacle. Parmi les six équipes d'architectes qui ont présenté leur projet, c'est le cabinet Airoldi, le moins disant, qui est retenu.

Des travaux seront effectués pendant les vacances scolaires pour la rénovation et l'agrandissement des sanitaires à l'école maternelle. Des travaux encore sont prévus pour la mise en sécurité de l'accès sud de l'école et du centre aéré avec le concours de Val de Gers, le Grand Auch, et la commune.

Concernant le projet de fusion entre le Grand Auch et Cœur de Gascogne, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement le 18 novembre 2015 mais en étant contre le mode de représentativité où Auch aurait 32 représentants contre 26 aujourd'hui, Pavie passerait de 6 à 3, et les 32 autres communes n'auraient qu'un délégué. Le Conseil Municipal décide de s'en remettre au mode de droit commun.

Enfin, Jean Gaillard donne le compte rendu du tribunal administratif qui rejette la requête de l'association Pavie respect du cadre de vie par défaut d'urgence.